

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 juin 2025

APPROBATION DU
CONTRAT DE MANDAT
MULTI PARTENARIAL
POUR LA MISSION
D'ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE
(AMO) POUR LE
DEPLOIEMENT D'UN
RESEAU DE VELO
LIBRE SERVICE (VLS)
DANS LE GRAND
GENEVE

N° CS2025-28

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le treize juin à douze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 5 juin 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN -
Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Patrice
DUNAND - Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Bernard BOCCARD – M. Denis MAIRE - M. Julien
BOUCHET – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Carole VINCENT – M.
Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE - M.
Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT - M.
Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. GILET Laurent suppléant de M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard VUAILLAT suppléant de
M. Max GIRIAT – Mme Dominique LACHENAL
suppléante de Mme Nadine JACQUIER

- Délégués excusés :

M. Hubert BERTRAND - Mme Christine
DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M.
Max GIRIAT - M. Patrick ANTOINE - Mme Marie-
Pierre BERTHIER - M. Claude MANILLIER - M.
Christophe SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M.
Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD
- M. François DEVILLE – M. Jean-Claude
TERRIER – Mme Nadine JACQUIER - M. Michel
MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Florent

**BENOIT - M. Philippe MONET– Mme Isabelle
HENNIQUAU– M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril
DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - Mme Catherine
BRUN - M. Régis PETIT**

APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT MULTI PARTENARIAL POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE VELO LIBRE SERVICE (VLS) DANS LE GRAND GENEVE

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération relative à l'adoption du Budget primitif 2025 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après ;

Vu la volonté du Pôle Métropolitain du Genevois français de coordonner et de copiloter les actions en matière de mobilités transfrontalières et d'œuvrer pour leur développement ;

Contexte

L'objectif de mise en place d'un réseau VLS transfrontalier est une action inscrite au sein de la Feuille de route 2024-2027 du Grand Genève pour les mobilités transfrontalières. Elle figure également dans le Plan vélo d'agglomération.

Lors du premier comité de pilotage VLS transfrontalier du 25 mars 2025, l'ensemble des autorités de la mobilité du Grand Genève ont exprimé une volonté politique ambitieuse et commune pour atténuer l'effet des frontières administrative et de mutualiser leurs moyens afin d'offrir un réseau de vélos en libre-service (VLS) attractif et cohérent aux besoins du bassin de vie franco-valdo-genevois.

Pour étudier les caractéristiques du futur réseau VLS franco-valdo-genevois, l'ensemble des autorités représentées ont ainsi pris acte du recrutement d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des propositions de répartition de cofinancement correspondantes entre le Canton de Genève, le district de Nyon et le Pôle métropolitain, pour la partie française.

Ainsi, le contrat présenté fait suite à une procédure suisse d'appel d'offres sur invitation qui a permis de sélectionner un groupement de mandataires, dans le cadre d'un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), selon le cahier des charges du 18 février 2025 et l'offre n°95859 de mars 2025. Il s'agit du groupement INDDIGO et MOBILIDEE.

Les prestations prévues sont les suivantes :

- **Phase 1 (tranche ferme)** : Appui à l'expression des besoins et attentes des partenaires, définition du futur réseau VLS et étude des modes de gestion pour élaborer un cahier des charges et l'ensemble des pièces d'un dossier d'appel d'offres permettant de sélectionner le futur fournisseur du réseau dans le cadre d'un marché public, rédaction d'une convention de groupement de commande pour encadrer la procédure et de tous les éléments d'analyse et d'aide à la décision nécessaires jusqu'à l'adjudication du marché au plus tard à l'été 2026.
- **Phase 2 (tranche optionnelle)** : Préparation et suivi opérationnel du déploiement du réseau VLS en collaboration avec le futur fournisseur jusqu'à la mise en service prévue en juin 2027, rédaction des pièces administratives nécessaires telles que contrat de

prestation et convention multi-partenaire pour la mise en œuvre et l'exploitation du futur réseau, appui à la sélection et au suivi d'un mandataire spécialisé pour l'élaboration d'une charte graphique et d'un plan de communication.

Le contrat entre en vigueur à sa signature et vient à échéance à la date de livraison des derniers livrables mentionnés plus haut, au plus tard le 30 juin 2027

Le financement est détaillé selon la répartition ci-dessous :

	Mandat global				
CHF HT	200'365.00				
	Tranche ferme		Tranche optionnelle		
CHF HT	145'720.00		54'645.00		
	Inddigo	Mobilisée	Inddigo	Mobilisée	
CHF HT	70'625.00	75'095.00	28'500.00	26'145.00	
Co-financeurs:	Total (CHF HT)				
Canton - DSM - OCT	0.00	65'095.00	0.00	15'005.00	80'100.00
Canton - DT - DPA	55'625.00	0.00	16'500.00	0.00	72'125.00
Région de Nyon	0.00	10'000.00	0.00	11'140.00	21'140.00
PMGF	15'000.00	0.00	12'000.00	0.00	27'000.00
Total (CHF HT)	70'625.00	75'095.00	28'500.00	26'145.00	200'365.00

Pour l'exécution, le Pôle métropolitain dont la prise en charge est fixée à **27 000 € CHF HT (soit 13.5%) soit 32 400 CHF TTC**, sera chargé d'effectuer les bons de commandes correspondants.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le contrat multipartenarial et le financement correspondant à la charge du Pôle métropolitain à hauteur de 13.5% tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat et tout document y afférant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires pour procéder à l'exécution de ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/06/2025

Publié ou notifié le 16/06/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification